



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
*Séance du 30 juillet 2015*

**DELIBERATION N° 2015/ 7/ 98 : TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE ET CROISSANCE VERTE -  
CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE L'APPUI FINANCIER**

*L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .*

**Présents Titulaires : 36**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 8**

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 7**

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN**

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le 8 septembre 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, a lancé l'appel à projet national « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Ce projet avait pour objectif d'engager deux cents nouveaux territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français.

Le Grand Montauban a déposé un dossier de candidature et a été désigné lauréat de cet appel à projet.

Cette nomination récompense les territoires qui sont engagés depuis de nombreuses années dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique. Ainsi le Grand Montauban a été parmi les premiers plans climat volontaires de la région en 2008, sans compter les nombreuses actions de sensibilisation déjà réalisées avant.

Cette nomination est aussi l'occasion de soutenir les territoires engagés. Elle s'accompagne d'une aide financière allant de 500 000 € à 2 millions d'euros selon les projets présentés. Dans le cadre de ce projet, le GMCA s'engage à mettre en place sur son territoire des actions qui permettront de contribuer efficacement à la baisse de la consommation d'énergie, à la production d'énergie renouvelable et à la mobilisation citoyenne pour la transition énergétique.

Peuvent bénéficier d'un financement au titre du programme « territoires à énergie positive », les actions éligibles relatives aux 6 domaines d'interventions suivants :

- ✓ Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace publics,
- ✓ Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- ✓ Développement de l'économie circulaire,
- ✓ Production d'énergies renouvelables locales,
- ✓ Préservation de la biodiversité, la protection des paysages et la promotion d'un urbanisme durable,
- ✓ Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

L'appel à projet lancé auprès des collectivités a montré l'implication du territoire dans la transition énergétique.

La transition énergétique est une dynamique qui concerne de nombreux domaines et qui peut être portée par de nombreux acteurs publics ou privés.

C'est pourquoi, certaines actions engagées par les communes membres dans le cadre des compétences non transférées au Grand Montauban, pourront bénéficier d'une partie des crédits attribués à la Communauté d'Agglomération, ainsi chaque commune concernée signera une convention particulière dite « convention-fille ».

Il convient de formaliser cette démarche par une convention cadre qui sera complétée par une convention financière, avec le Ministère en charge de l'écologie en présence de la Caisse des Dépôts et Consignations, permettant notamment la mise en place des financements.

Afin de répondre aux obligations de l'article 3 de la convention, la Présidente désignera par arrêté un élu référent pour ce projet.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 23 juillet 2015, je vous propose,

- ↳ D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention particulière d'appui financier « convention mère » pour la mise œuvre du fonds de financement de la transition énergétique, avec Madame le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, telle qu'annexée à la présente délibération et tous documents y afférent.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention particulière d'appui financier « convention mère » pour la mise œuvre du fonds de financement de la transition énergétique, avec Madame le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, telle qu'annexée à la présente délibération et tous documents y afférent.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **03 AOUT 2015**

De sa publication le : **03 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

